# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## ANPE

Question écrite n° 5891

### Texte de la question

M Joseph Vidal attire l'attention de M le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la baisse, ces dernieres annees, des effectifs de l'ANPE : plus de 300 postes, en effet, ont ete supprimes. Il lui demande s'il ne serait pas possible : d'ameliorer l'accueil et l'information des usagers (demandeurs d'emploi et entreprises) ; d'assurer dans de meilleures conditions le montage et le suivi d'actions de placement et de formation ; de creer des postes permettant l'organisation d'actions d'insertions professionnelles a l'entreprise et des postes de conseiller professionnel de l'ANPE pour faciliter l'insertion des beneficiaires du RMI.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire appelle l'attention sur l'evolution des effectifs de l'ANPE et ses consequences sur les missions imparties a cet organisme. Les effectifs de l'agence pour l'emploi ont ete portes de 8 885 en 1980 a 11 496 en 1989. Il est exact que, de 1984 a 1987, l'agence, en tant que service public, s'est vu appliquer les mesures generales de reduction des effectifs en vigueur dans toute la fonction publique et le secteur public. L'ANPE, a par contre, beneficie de 200 postes nouveaux en 1988 et 75 en 1989. Au titre du revenu minimum d'insertion, 200 charges de mission seront mis a la disposition des conseils departementaux d'insertion et des cellules d'appui placees aupres des commissions locales. Ces agents seront remplaces dans les cadres de l'agence par des recrutements supplementaires.

### Données clés

**Auteur :** M. Vidal Joseph
**Circonscription :** - Socialiste
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 5891
**Rubrique :** Emploi
**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle
**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 28 novembre 1988, page 3408